

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Note de service****Destinataires :**

Directrices et directeurs de l'Éducation  
Secrétaires et agentes et agents de supervision des  
administrations scolaires  
Directrice, Direction des écoles provinciales  
Secrétaire-trésorière, Fédération des enseignantes et des  
enseignants de l'Ontario  
Secrétaire général, Fédération des enseignantes et des  
enseignants de l'élémentaire de l'Ontario  
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des  
écoles secondaires de l'Ontario  
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers'  
Association  
Directeur général, Association des enseignantes et des  
enseignants franco-ontariens

**Expéditeur :**

George Zegarac  
Sous-ministre

**Date :**

Le 25 août 2014

**Objet :**

Journées pédagogiques et apprentissage professionnel –  
2014-2015 et 2015-2016

---

Je vous écris pour vous transmettre des renseignements sur les priorités stratégiques pour les journées pédagogiques et l'apprentissage professionnel durant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

**Journées pédagogiques**

Les éducatrices et éducateurs continueront de recevoir l'appui nécessaire pour poursuivre leurs objectifs d'apprentissage professionnel au moyen des journées pédagogiques. Comme vous le savez, les conseils scolaires doivent consacrer deux journées pédagogiques par année scolaire aux priorités provinciales en matière d'éducation, et peuvent prévoir jusqu'à quatre autres journées pédagogiques par année scolaire en vertu du Règlement de l'Ontario 304 (Calendrier scolaire, journées pédagogiques). Le Règlement de l'Ontario 304 est affiché sur le site Web Lois-en-ligne à [www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca).

La note Politique/Programmes n° 151 donne des directives aux conseils scolaires en ce qui a trait aux critères et aux thèmes des deux journées pédagogiques à consacrer aux priorités provinciales en matière d'éducation. Pour offrir de l'orientation et par souci de cohérence, nous n'apporterons pas de changements à la note Politique/Programmes n° 151 pour l'année scolaire 2014-2015. Par conséquent, une journée pédagogique sera toujours consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies visant à réduire ou à supprimer les écarts dans le rendement des élèves en numératie, et l'autre journée pédagogique obligatoire portera sur l'apprentissage professionnel du personnel enseignant traitant des sujets qui mettent l'accent sur l'amélioration du rendement des élèves, sur la réussite des élèves et sur la suppression des écarts dans leur rendement. Ces deux journées pédagogiques s'alignent sur les priorités établies pour l'apprentissage professionnel en vue d'appuyer la vision renouvelée de l'Ontario en matière d'éducation, énoncées dans la section suivante de la présente note de service.

La note Politique/Programmes n° 151 est affichée sur le site Web du Ministère, [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca). Au cours de l'année scolaire 2014-2015, nous mettrons ce document à jour à la lumière de notre vision renouvelée.

Nous renforçons les résultats positifs récemment obtenus dans le domaine de l'éducation en nous concentrant sur un petit nombre d'objectifs clairement définis. Alors que par le passé, nous fournissions des directives chaque année, nous allons pour la première fois établir les priorités en matière d'apprentissage professionnel pour une période de deux ans.

### **Priorités en matière de perfectionnement professionnel**

Les colloques régionaux tenus à l'automne donneront au Ministère et aux conseils scolaires l'occasion de poursuivre les objectifs énoncés dans le document [\*Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario\*](#) en collaborant à la réalisation de nos priorités communes.

En mieux alignant les activités d'apprentissage professionnel de 2014-2015 et de 2015-2016 et en les rendant plus cohérentes, nous nous référons à la vision renouvelée et aux priorités stratégiques. Le Ministère a en effet établi les priorités suivantes en matière d'apprentissage professionnel :

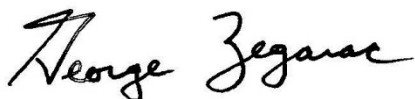
Faire participer le personnel à la planification et à la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles, ciblant les quatre principaux objectifs de l'Ontario en matière d'éducation : excellence en enseignement et en apprentissage, équité, bien-être et confiance du public.

- Renforcer les capacités à tous les niveaux du système (salle de classe, école et conseil scolaire) afin d'améliorer le bien-être, la santé et la sécurité des élèves et du personnel et de favoriser un milieu d'apprentissage équitable et inclusif, qui prête l'attention nécessaire à l'enfance en difficulté et aux élèves des Premières Nations, métis et inuits.
- Appuyer l'acquisition d'aptitudes et de compétences du 21<sup>e</sup> siècle par tous les élèves en offrant des activités d'apprentissage professionnel axées sur l'évaluation de ces aptitudes et compétences et sur le soutien professionnel à ce travail.

- Approfondir la compréhension et l'application des approches pédagogiques qui appuient les programmes de haute qualité d'apprentissage par le jeu et par l'enquête pour la petite enfance (maternelle et jardin d'enfants à temps plein, garde d'enfants, programmes de soutien à la famille).

Pour réaliser ces priorités, il est essentiel de connaître, de comprendre et d'appliquer les ressources clés du Ministère, notamment *Comment apprend-on?*, *L'apprentissage pour tous*, l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, *Faire croître le succès*, le Cadre pour l'efficacité des écoles et le Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau régional du Ministère. Vous trouverez ci-joint la liste des bureaux régionaux.



George Zegarac

p. j.

c. c. Marg Connor, sous-ministre adjointe intérimaire  
Division du leadership et du milieu d'apprentissage

Kathy Verduyn, directrice  
Direction des services régionaux

Chefs régionaux

## Bureaux régionaux du ministère de l'Éducation

### **Bureau régional de Toronto**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
3300, rue Bloor Ouest, bureau 1610  
Centre Clarica, tour Ouest  
Toronto ON M5X 2X3  
Téléphone : 416 325-6870  
Sans frais : 1 800 268-5755  
Télécopieur : 416 325-4153

### **Bureau régional de Sudbury-North Bay**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
199, rue Larch, bureau 1103  
Sudbury ON P3E 5P9  
Téléphone : 705 474-7210  
Sans frais : 1 800 564-2116  
Télécopieur : 705 564-4233

### **Bureau régional de London**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
217 rue York, bureau 217  
London ON N6A 5P9  
Téléphone : 519 667-1440  
Sans frais : 1 800 265-4221  
Télécopieur : 519 667-9769

### **Bureau régional de Thunder Bay**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
615, rue James Sud  
Thunder Bay ON P7E 6P6  
Téléphone : 807 474-2980  
Sans frais : 1 800 465-5020  
Télécopieur : 807 474-2999

### **Bureau régional d'Ottawa**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
1580, chemin Merivale, bureau 504  
Nepean ON K2G 4B5  
Téléphone : 613 225-9210  
Sans frais : 1 800 267-1067  
Télécopieur : 613 225-2881

### **Bureau régional de Barrie**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
Unit 9, 20 Bell Farm Road  
Barrie ON L4M 6E4  
Téléphone : 705 725-7627  
Sans frais : 1 800 471-0713  
Télécopieur : 705 725-7635  
Télécopieur sans frais : 1 800 471-2584

### **Bureau régional de Sudbury-North Bay**

Direction des services régionaux  
Ministère de l'Éducation  
447, avenue McKeown, bureau 211  
North Bay ON P1B 9S9  
Téléphone : 705 474-7210  
Sans frais : 1 800 461-9570  
Télécopieur : 705 497-6896